

Ce jourdhuy vingt huit aoust mil sept cents saize a esté par moy soussigné ptre curé dudit lieuⁱ baptisé un fils illegitime sorty des oeuvres de nicolas dauy et de marguerite paillard, ce que le dit nicolas dauy a reconnu et a signé a nostre presence et a de nouveau promis de lespouser presence des tesmoins soussignés, le quelle a este nomme nicolas par louis boutigny dasisté de catherine legras parain et maraine, tesmoins du présent consentement comme aussy que de la declaraon.

le merⁱⁱ dudit nicola duy

le mère dudit louis boutigny

le mere de laditte catherine legras

planglois Cammon J Rayⁱⁱⁱ

ⁱ Longchamps (Eure)

ⁱⁱ la marque

ⁱⁱⁱ 3 signatures